marches-securises.fr

PUBLICATION



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (30)
Domaine de Paniscoule

Route d'Avignon 30200 Bagnols sur Cèze

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Agglomération du Gard Rhodanien (30), Numéro national d'identification : 20003469200018, 1717 Route d'Avignon, 30200 Bagnols sur Cèze, FRANCE. Tél.: +33 466790102. Fax: +33 466793350. Courriel: c.duvnjak@gardrhodanien.fr. Code NUTS: FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :https://www.gardrhodanien.fr/

Adresse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : https://www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : https://www.marches-securises.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 202216 - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'exploitation des ouvrages EPU de l'Agglomération du Gard Rhodanien

II.1.2) Code CPV principal

90400000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'exploitation des ouvrages EPU de l'Agglomération du Gard Rhodanien

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA: 265000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90400000,71700000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR.I12

Lieu principal d'exécution : Territoire du Gard Rhodanien

II.2.4) Description des prestations

Conformément à l'article L.2113-11 du Code de la Commande Publique, le présent accord-cadre n'est pas alloti d'une part parce que les prestations, objet du contrat, ne permettent pas l'identification de prestations distinctes et parce que la dévolution en lot rendrait techniquement plus difficile son exécution.

L'accord-cadre comprend plusieurs types de prestations :

- Les actions de gestion préventives

- Les actions curatives
- Les actions de gestion en astreinte des situations de crise
- Les campagnes supplémentaires de nettoyage des ouvrages d'engouffrement

- Le diagnostic et l'inspection télévisuelle

Les actions liées aux travaux de réparation des patrimoines EPU (ouvrages, regards, canalisations...) ainsi que les opérations de renouvellement d'équipements hydrauliques, électromécaniques, de serrurerie et de couverture ne sont pas comprises dans le présent marché.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix: 40%

Qualité

Qualité du mémoire technique (tel qu'indiqué au § 8 du Règlement de la Consultation) : 20%

Organisation mise en place (tel qu'indiqué au § 8 du Règlement de la Consultation) : 20%

La pris en compte des considérations environnementales dans la gestion des EPU (tel qu'indiqué au § 8 du Règlement de la

Consultation): 20%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA: 265000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options: Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé: Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

- III.2.1) Informations relatives à la profession
- III.2.2) Conditions particulières d'exécution
- III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
- III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 08 août 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date: lundi 08 août 2022 - 12:00

Lieu: Bagnols-sur-Cèze.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Service Commande publique et opérationnels, élus, session non publique

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010, 30941 Nîmes Cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail: greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. Adresse internet: http://nimes.tribunal-administratif.fr/.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010, 30941 Nîmes Cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail: greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. Adresse internet: http://nimes.tribunal-administratif.fr/.

VI.4.3) Introduction des recours

Introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre; Exercer devant le tribunal administratif compétent : un référé pré contractuel avant la conclusion du contrat (articles L551-1 et R 551-1 du Code de Justice Administrative) ;Après la conclusion du marché et si le l'acheteur public n'a pas respecté le délai de suspension de la procédure L 551-15 du Code de Justice administrative ou ne s'est pas imposé et respecté le délai de suspension, seize ou onze jours selon son choix, prévu par la Directive européenne 2007/66/CE du 11 décembre 2007, un référé contractuel dans un délai de trente et un jours suivant la publication d'un avis attribution ou en l'absence d'un tel avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L 551-13 à 551-14 et R.551-7 du Code de Justiceadministrative et selon les conditions établies par l'ordonnance du 7 mai 2009 et son décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009) ;

en annulation dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent courrier (articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative);Ou un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation sont rendues publiques ;L'opérateur économique est informé que l'acheteur public, en matière de procédures formalisées, ne procédera à la signature du marché public avec l'attributaire qu'une fois le délai de "Stand Still" écoulé à compter de l'envoi de la lettre de rejet.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

06 juillet 2022